

UNIVERSITÉ DE MULHOUSE

INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISÉ

MAÎTRISE

- Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
- Vu le décret n° 94-1204 du 29 décembre 1994 relatif aux instituts universitaires professionnalisés ensemble l'arrêté du 29 décembre 1994 modifié relatif aux diplômes et titres délivrés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au sein des instituts universitaires professionnalisés
- Vu l'arrêté du 19 avril 1995 modifié relatif aux dénominations des diplômes et titres délivrés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au titre des instituts universitaires professionnalisés
- Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université de Mulhouse à délivrer des diplômes nationaux de Maîtrise d'IUP
- Vu les pièces justificatives produites par M. CHRISTIAN SCHEUER, né le 13 décembre 1980 à VIERSEN (ALLEMAGNE), en vue de son inscription en troisième année d'institut universitaire professionnalisé
- Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires
- la **MAÎTRISE DE GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT - SPÉCIALITÉ : GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS**, *mention assez bien*
- est décernée à **M. CHRISTIAN SCHEUER**
- au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Fait à Strasbourg, le

24 FEV. 2005

Le titulaire

Le Président

Le Directeur

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

N° MULHOUS 4715315

G. SCHULTZ



A. BRILLARD

